



Ce Projet est Financé par l'Union Européenne

Impact du Commerce Agricole sur l'Emploi au Bénin

Dr Bio Goura SOULE



**Programme Commerce et Emploi
du Bureau International du Travail**



Ce Projet est Financé par l'Union Européenne



Impact du Commerce Agricole sur l'Emploi au Bénin

Dr Bio Goura SOULE : soule_goura@yahoo.fr

Epiphane ADJOVI : epiphane.adjovi@yahoo.fr

Ir Faridath ABOUDOU : faridath.aboudou@yahoo.fr

LARES

Liste des abréviations

ACP	Afrique Caraïbes et Pacifique
AGOA	African Growth and Opportunity Act
APE	Accord de Partenariat Economique
BIT	Bureau International du Travail
CAF	Coût Assurance et Fret
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CES	Constant Elasticity of Substitution
CIT	Commerce Informel Transfrontalier
CVA	Chaines de Valeur Ajoutée
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions des Vie des ménages
FCFA	Francs CFA
FED	Fonds européen de développement
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
IFPRI	International Food Policy Research Institute
INSAE	l'Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique du Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
JITAP	Joint Integrated Technical Assistance Program
LES	Linear Expenditure System
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MDR	Ministère du Développement Rural
MEGC	Modèle d'Equilibre de Générale Calculable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PEP	Partenariat pour les Politiques Économiques
PFR	Plan Foncier Rural
PIB	Produit Intérieur Brut
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TDP	Taxe Dégressive de Protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
TPN	Taux de Protection Nominal
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des tableaux

Tableau 4.1 :	Répartition (%) de la population active selon le sexe et le groupe d'âge
Tableau 4.2:	Répartition (%) de la population active selon le statut d'occupation et le milieu de résidence
Tableau 4.3 :	Population active occupée par branche d'activité, 1992 et 2002
Tableau 4.4 :	Répartition (%) des actifs occupés selon la profession et le sexe
Tableau 4.5 :	Répartition (%) des actifs occupés selon le secteur et le statut dans la profession
Tableau 4.6 :	Répartition (%) de la population active occupée selon le niveau d'instruction et le statut dans la profession
Tableau 5.1:	Répartition de la rémunération factorielle par type de ménage
Tableau 5.2 :	Répartition de la rémunération factorielle par branche
Tableau 5.3	Résultat des simulations : impact sur l'emploi
Tableau A 1	Variation de la production sous différents scénarios de politique commerciale
Tableau A 2	Variation des importations sous différents scénarios de politique commerciale
Tableau A 3	Exportations
Tableau A 4	Revenus
Tableau A 5	Consommation
Tableau A 6	Salaires des travailleurs non-qualifiés
Tableau A 7	Salaires des travailleurs qualifiés

Table des matières

Liste des abréviations.....	1
Liste des tableaux.....	2
Introduction.....	4
1. Importance économique du secteur agricole	5
1.1. Caractéristiques générales du secteur.....	6
1.2. Impact du secteur agricole sur la société et l'emploi.....	8
1.3. Contribution du secteur agricole à l'économie béninoise.....	9
2. Agriculture et commerce extérieur	12
2.1. Les importations	12
2.2. Les exportations.....	12
2.3. Les partenaires commerciaux.....	14
3. Les politiques commerciales.....	15
3.1. Le Tarif Extérieur Commun (TEC)	16
3.2. L'accord de partenariat ACP-UE	17
3.3. Les autres réformes.....	18
4. Etat du secteur de l'emploi	18
4.1. Tendances de la population active.....	19
4.2. Evolution et structure de l'emploi.....	20
4.3. La population active occupée.....	21
5. Analyse d'équilibre générale de l'impact du commerce agricole sur l'emploi.....	24
5.1. Méthodologie.....	24
5.2. Les caractéristiques de l'emploi et du revenu dans le secteur agricole.....	26
5.3. Analyse des simulations.....	28
CONCLUSION	36

Introduction

Le Bénin, avec un produit intérieur brut (PIB) estimé à 1600 US Dollars par habitant en 2010¹ fait partie des pays les moins avancés du monde. Les caractéristiques principales du commerce extérieur béninois sont :

1. Une faible diversification des produits exportés dominés pour l'essentiel par :
 - a. le coton et les graines de coton
 - b. les comestibles et autres produits de l'agriculture et de la foresterie comme l'acajou, l'ananas, le manioc, le tabac, le bois, les huiles végétales (soja, huile de palme, de coprah)
 - c. les poissons et crustacées.
2. Des importations principalement constituées de biens de consommation finale. Ces dernières sont en nette croissance depuis une dizaine d'années.
3. Une « informalisation » très importante des activités, notamment des transactions commerciales avec le Nigeria. La réexportation² constitue une composante majeure des activités tertiaires en général et commerciales en particulier.

Les deux dernières décennies ont été marquées par des multiples efforts pour s'ouvrir à l'économie de marché. Ces efforts reposent sur trois axes importants en matière de politique économique : l'adoption des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'intégration aux ensembles économiques régionaux (l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)).

La croissance des échanges régionaux et internationaux a des effets considérables sur l'emploi et les conditions de travail. Le rôle du commerce dans les dynamiques de la croissance et du développement est suffisamment documenté dans la littérature économique. La croissance des échanges des biens agricoles est considérée comme un vecteur de développement pour les pays pauvres en général et pour ceux de l'Afrique au Sud du Sahara en particulier (Dupaigre, B. et al 2008). De nombreux travaux ont montré qu'une simple augmentation d'un point des exportations de produits agricoles pouvait générer un supplément de croissance économique de l'ordre de 0,5 à 1,8 % dans certains pays.

1 [http://www.indexmundi.com/fr/benin/produit_interieur_brut_\(pib\)_par_habitant.html](http://www.indexmundi.com/fr/benin/produit_interieur_brut_(pib)_par_habitant.html)

2 La réexportation consiste pour un pays à importer en régime de consommation un volume de produits largement supérieur à sa demande intérieure et à exporter le surplus vers un pays tiers.

Selon les travaux de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), les revenus ruraux, hors secteur agricole, ont augmenté de plus de 2 dollars US pour chaque dollar supplémentaire enregistré dans les ventes de produits agricoles réalisées en dehors du milieu rural, y compris sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Il est essentiel d'avoir une connaissance et une compréhension adéquate de ces effets pour disposer des bases solides en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques et stratégies efficaces de promotion et de création d'emplois.

La question des effets du commerce et des réformes commerciales sur l'emploi s'est trouvée au cœur des débats de politiques économiques ces dernières années. Il est évident que les réformes commerciales ne sont pas sans effets sur l'emploi, mais la littérature portant sur les échanges et l'emploi montre qu'il est difficile de quantifier l'effet propre d'une réforme commerciale sur l'emploi. Cette analyse implique la prise en compte de plusieurs facteurs.

Le présent travail vise à évaluer l'impact du commerce agricole et des réformes commerciales sur l'emploi au Bénin. Les résultats de l'étude montrent que les échanges commerciaux engendrent à la fois des créations et des pertes d'emploi. Les estimations montrent que certaines politiques d'ouverture commerciale contribuent (bien que faiblement) à la création d'emploi. Cependant, des mesures d'accompagnement doivent être mises en œuvre afin de renforcer cette tendance et palier à la précarité de l'emploi à long terme. Ce document présente dans un premier temps, la situation de l'économie béninoise, les échanges commerciaux et la situation de l'emploi au Bénin. La deuxième partie est consacrée à la description méthodologique et à l'analyse des résultats des simulations.

1. Importance économique du secteur agricole

L'agriculture est une composante essentielle de l'économie béninoise. Cette importance se mesure sur trois dimensions : la contribution du secteur à l'économie nationale, la part de la population active employée par le secteur agricole et le rôle déterminant que joue la production locale dans la sécurité alimentaire des populations. Bien plus, l'agriculture constitue un des principaux secteurs sur lequel repose le développement des capacités exportatrices du pays, en particulier pour assurer le service de la dette et financer les importations des biens de consommation ou de biens intermédiaires.

Sur le plan économique, l'agriculture représente environ 36% du Produit Intérieur Brut. Il fournit plus de 80% des recettes officielles d'exportation du pays, le coton en particulier contribue à

hauteur de 13,5 % aux recettes liées à l'exportation³. Le premier défi du secteur agricole est de continuer à assurer plus efficacement cette fonction économique en élevant la productivité de tous les facteurs et en donnant ainsi, suffisamment de matières à la promotion de l'industrie.

Sur le plan de l'emploi, le secteur agricole demeure le premier réceptacle de main d'œuvre. Plus de 48% de la population active du Bénin travaillent dans ce secteur en dépit de la faible rémunération et de la pénibilité des emplois dans ce secteur. Le défi de l'emploi agricole consiste donc à accroître la rémunération des producteurs notamment par l'amélioration de la productivité du travail.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, l'agriculture joue un rôle considérable dans la réalisation de l'autosuffisance alimentaire des populations compte tenu de l'importance de l'autoconsommation et du rôle joué par les marchés de proximité des produits vivriers pour nourrir les populations urbaines. Environ 60% des besoins alimentaires des populations sont assurés par la production locale⁴.

1.1. Caractéristiques générales du secteur

Le secteur agricole béninois est dominé par de petites exploitations agricoles. En 2008, le secteur comptait environ 550 000 exploitations agricoles. Ces derniers sont réparties sur huit zones agro-écologiques. Elles sont constituées en majorité de petites exploitations familiales paysannes, orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants ou porcins). La superficie moyenne des exploitations paysannes est estimée à 1,7 hectare sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes. Environ 34% des exploitations couvrent moins de 1 ha. Seulement 5% des exploitations dans le sud et 20% dans le nord du Bénin couvrent plus de 5 ha. Sur les 11 millions d'hectares de surface brute disponible, un peu moins de 60% sont aptes à l'agriculture⁵.

Malgré la prédominance de l'agriculture paysanne familiale, on observe un nombre croissant d'initiatives en vue de l'implantation de fermes modernes par des promoteurs privés, caractérisées par davantage d'investissements en capitaux dans le foncier, de plantations pérennes (palmier à huile, anacardier et fruitiers comme les agrumes et manguiers) et d'élevage intensif de volailles. La

³ http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/Country_Notes/2011/Full/B%C3%A9nin_long.pdf

⁴ L'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) a été conduite afin de comprendre les nouvelles dimensions de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et des stratégies de survie des ménages en vue d'une meilleure définition et planification des interventions ou activités à mener. L'AGVSAN est basée sur une analyse de données quantitatives récoltées en novembre et décembre 2008 auprès de 4176 ménages ruraux et urbains, et d'informateurs clés de 348 villages et quartiers dans les 12 départements du pays. Une analyse des données secondaires a été effectuée au préalable.

⁵ Ces statistiques sont issues de la synthèse réalisée sous l'égide du Mécanisme Africain d'Évaluation par les pairs (MAEP) dans le cadre de la formulation du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA/ECOWAP/PDDAA)

structure de ces investissements implique l'implantation de ces fermes à la fois en zones périurbaine et rurale. Ces initiatives restent toutefois peu nombreuses en raison de la non maîtrise de l'eau, de l'étroitesse du marché local et de l'absence d'une politique de financement adaptée aux caractéristiques de l'activité agricole.

En plus de la production végétale, le Bénin possède une façade maritime d'environ 125 km et deux complexes fluvio-lagunaires : celui du sud constitué par les fleuves Ouémé, Mono et Couffo, et le bassin du fleuve Niger avec ses affluents. La principale activité demeure la pêche artisanale (maritime et lagunaire) et quelques activités de pisciculture (*acadja*, trous à poissons et des techniques de pisciculture modernes au stade de vulgarisation).

Deux systèmes de production animale sont utilisés: (i) le système pastoral extensif (gros bétail et petits ruminants) localisé au nord et un peu au centre et dans le Plateau, (ii) l'élevage périurbain (volailles, petits ruminants, lapins) et l'élevage sédentaire de petits effectifs de 3 à 10 bovins associés à des petits ruminants. Le système-agro pastoral est plus développé dans le nord du Bénin avec l'utilisation de la culture attelée et la récupération du fumier au profit de la fertilité des terres.

La principale source d'énergie domestique reste le bois de chauffe et le charbon de bois. Ce qui contribue à la réduction drastique du couvert forestier primaire et secondaire. On estime actuellement à environ 70 000 hectares par an le rythme de dégradation du couvert végétal national (PSRSA, 2010).

Le système foncier rural est dominé par un régime de type traditionnel, constitué d'exploitations de familles individuelles, peu favorable à l'intensification agricole. Un nouveau régime foncier moderne est en cours d'expérimentation avec l'introduction du plan foncier rural (PFR) inscrit dans la nouvelle loi foncière. Elle constitue un préalable à la promotion et à la sécurisation des investissements dans le secteur agricole.

Au total, la production agricole s'appuie sur des ressources naturelles relativement importantes :

- Seulement 17% (soit environ 1 375 000 hectares) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières. De même sur 60 000 hectares de bas-fonds disponibles, 7 000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Il existe 1 500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle et 20 000 hectares de berges de fleuve qui peuvent être mis en valeur ;

- au plan hydrologique, le Bénin est doté d'un vaste réseau hydrographique comprenant 2 000 hectares de fleuves, 1 900 hectares de lacs et un système lagunaire de plus de 2 800 hectares⁶.

Malgré ces atouts naturels, l'agriculture béninoise doit faire face aux contraintes d'ordre:

- naturel : l'agriculture béninoise reste tributaire des aléas climatiques. En effet, les inondations, la faible pluviosité influencent largement les résultats du secteur agricole. ;
- structurel : les disparités régionales sont très marquées au niveau de la répartition des terres cultivables. De même le mode de gestion de ces terres entraîne une réduction drastique de leur fertilité ;
- économique : les revenus agricoles demeurent faibles et varient de 100 à 300 dollars US par ménage rural. Par conséquent, les exploitations agricoles sont peu capitalisées en raison d'un manque d'investissements en général et dans l'amélioration de la fertilité des sols en particulier ;
- lié aux limites des politiques agricoles : inexistence de loi d'orientation agricole précise en dépit de l'existence de nombreux documents plus ou moins précis sur les actions et leur mode d'évaluation, inadéquation de la fiscalité sur les entreprises agricoles et l'absence de mesures incitatives pour l'entrepreneuriat agricole, inorganisation de la chaîne d'approvisionnement en intrants agricoles, (hors sous-secteur cotonnier), inadaptation du système de crédit et de financement agricoles, un régime de coopération agricole obsolète, un régime foncier rural traditionnel peu incitatif pour les investissements agricoles, absence d'un système d'assurance pour gérer les risques du secteur agricole.

1.2. Impact du secteur agricole sur la société et l'emploi

L'environnement professionnel dans le secteur agricole est caractérisé par la prépondérance de l'emploi informel. Le recensement agricole effectué par le Ministère du développement rural (MDR) dénombrait 1 973 895 actifs agricoles occupés en 1992, soit 61,82% de la population agricole totale⁷. Selon le troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) de 2002 conduit par l'*Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique du Bénin (INSAE)*, la population béninoise s'élevait à 6 769 914 habitants, pour une population active occupée de 2 811 753 personnes⁸. Parmi cette population active, 47,1% exerce une profession dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et forêt, y compris les ouvriers agricoles). Le secteur agricole comprenant près de 48% des actifs, ce dernier constitue encore la principale source d'emplois pour

⁶ Voir ReSAKSS/IFPRI (2010)

⁷ La population agricole totale comprend les travailleurs agricoles occupés et non occupés

⁸ Voir INSAE (2002, pp. 23-24).

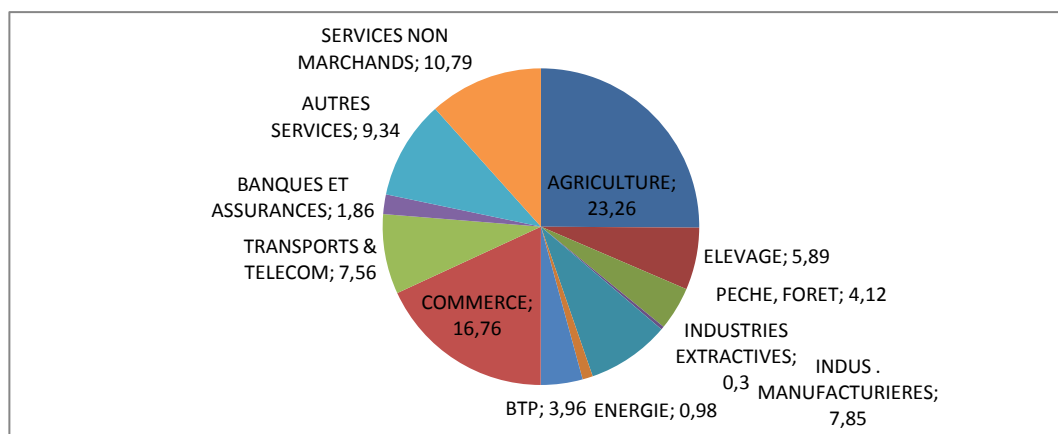
la population active, très loin devant les professions de commerçants/vendeurs (27,2% de la population occupée) et d'ouvriers/manœuvres non agricoles (16,5% des actifs occupés).

Les données du RGPH3 indiquent que la majorité de la population masculine est occupée dans le secteur agricole avec 60,2% des actifs masculins occupés. Ce secteur emploie par ailleurs 35,9% de la population active féminine. Il est toutefois important de mettre en perspective cette faible proportion des femmes dénombrées dans le secteur agricole. Le recensement agricole de 1992 a trouvé qu'elles sont majoritaires en nombre et en proportion dans le secteur agricole (1 050 783 femmes contre 923 112 hommes), et l'observation le prouve clairement, avec leur forte présence dans les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles (notamment des vivriers) et comme principale source de main d'œuvre agricole familiale en milieu rural. Ces activités typiquement féminines pourraient ne pas avoir été comptabilisées dans les professions agricoles par le RGPH3. Ce fait illustre le besoin d'harmonisation des concepts entre le ministère de l'agriculture et l'INSAE afin d'obtenir une vision plus précise sur la participation féminine dans les activités agricoles.

1.3. Contribution du secteur agricole à l'économie béninoise

Tout en étant le premier réservoir d'emplois, le secteur agricole constitue également la principale source de créations des richesses économiques nationales.

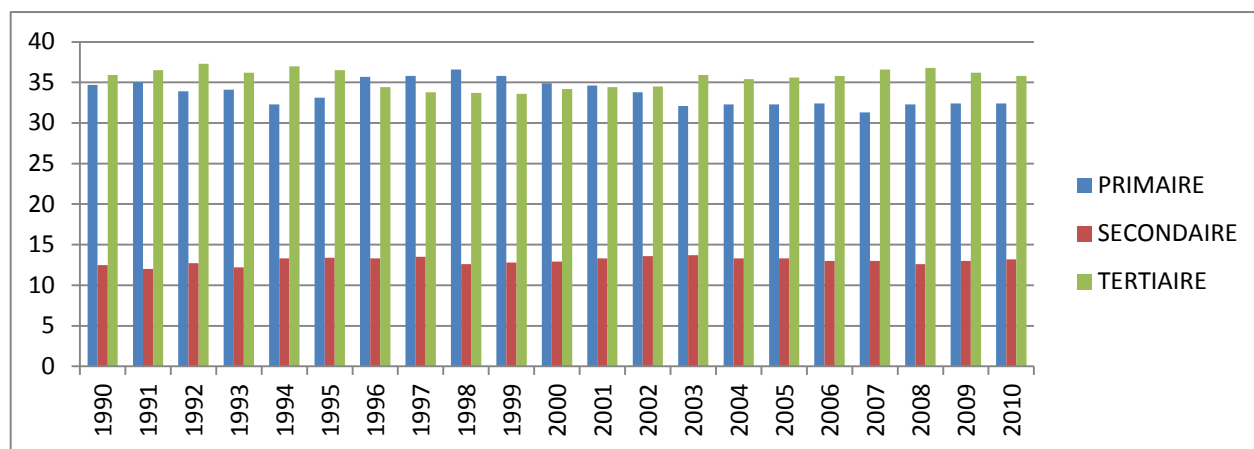
Graphique 1.1 : Contribution moyenne des secteurs d'activité au PIB de 1990 à 2010



Source : calculer à partir des données de l'INSAE.

Comme le montre le graphique 1.2, le secteur tertiaire contribue la plus largement au PIB béninois, suivi par le secteur primaire et le secteur secondaire en dernière position. Le secteur primaire a contribué pour 34% en moyenne par an au PIB entre 1990 et 2010. La plus forte contribution a été enregistrée en 1998 avec 36,6%. Cependant, depuis 2000, on observe une régression de la contribution du secteur primaire au PIB, passant de 34,9% en 2000 à 32,4% en 2010. La production végétale contribue pour plus de 70% au PIB agricole.

Graphique 1.2 : Contribution au PIB du secteur primaire (en %)



Source : calculer sur la base des données INSAE.

2. Agriculture et commerce extérieur

La structure globale des échanges extérieurs du Bénin a peu évolué en dépit des réformes initiées ces dernières années, notamment avec la mise en place de Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA en 2000. Le Bénin occupe une très faible proportion dans les échanges régionaux et internationaux de biens et services. La part du Bénin dans le commerce mondial a même diminué ces dernières années, malgré la croissance de la valeur du commerce béninois de 44,4% enregistrée entre 1998 et 2010. La part des exportations mondiales assurée par le Bénin reste ainsi en dessous de 1%. En revanche, les importations en provenance des marchés régionaux et internationaux se sont accrues de 96% entre 1998 et 2010. Ceci s'explique largement d'une part, par l'importance du commerce de réexportation et d'autre part par l'évolution de la structure de la population et des habitudes de consommation. Les statistiques décrites dans les sections suivantes ont été calculées à partir des données de l'INSAE, du Port Autonome de Cotonou et du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et le Pêche.

2.1. Les importations

Le Bénin reste tributaire des importations de produits alimentaires, manufacturés et des hydrocarbures. Les importations alimentaires sont dominées par une vingtaine de groupes de produits qui représentent environ 88,5% du total des achats du Bénin officiellement enregistrés. Quelques produits sont particulièrement remarquables tels que le riz, le sucre, l'huile végétale, la farine de blé, la viande, le lait, les boissons alcoolisées et les matériaux de construction et d'équipements. La valeur des importations au Bénin en 2010 s'élevait à 750 milliards de Francs CFA. Les importations de biens ont augmenté de 6.1 % en 2010 contre 9.7 % en 2009. La hausse des importations en 2010 provient essentiellement d'achats de produits alimentaires, de produits intermédiaires, de produits énergétiques et de biens d'équipement. Les biens de consommation représentent plus du tiers des importations.

2.2. Les exportations

Les exportations du Bénin sont peu diversifiées et la part des produits à valeur ajoutée est minimale. Les ventes du Bénin sur le marché international et régional portent pour l'essentiel sur les produits agricoles et sur la réexportation. Malgré les fluctuations de son cours mondial, le coton reste le principal produit exporté. Les autres cultures d'exportation, telles que l'huile de palme, l'anacarde et l'ananas, ne totalisent qu'environ 10 pour cent des ventes à l'étranger. Les exportations s'établissent à 588,3 milliards de Francs CFA en 2010, soit une progression de 4.6 % par rapport à l'année 2009 (OECD, 2011).

2.2.1. Le coton

Le coton représente plus de 80% des exportations de matières premières du Bénin (81% en valeur cumulée entre 2000 et 2008). Depuis quelques années, la part du coton dans les exportations totales hors commerce de réexportation connaît une baisse, allant de 46,3% en 1998 à 34% en 2008 des exportations. Le coton est déterminant pour la santé des exportations béninoises puisqu'il domine les exportations du pays. Le coton contribue pour 4,6% à 8% à la formation du Produit Intérieur Brut et entre 14% et 24% du PIB du secteur agricole. Les revenus bruts distribués aux producteurs s'élèvent en moyenne à près de 60 milliards de Francs CFA. La filière du coton offre plus d'un million d'emplois directs agricoles en milieu rural et près de 3000 emplois dans le secteur secondaire dont l'essentiel du tissu industriel repose sur cette filière avec 18 usines d'égrenage, 5 usines textiles et 2 usines de production d'huile de coton raffinée. Les autres activités liées à la production du coton dont la principale est l'importation et la distribution d'intrants réalisent des chiffres d'affaires de 25 milliards de Francs CFA en moyenne par an, soit 42% des revenus bruts distribués aux producteurs et 74% des revenus nets hors charges d'intrants.

2.2.2. L'anacarde

L'anacarde est le deuxième produit d'exportation du Bénin après le coton. Les recettes de ses exportations n'ont pas dépassé 12,4 milliards de Francs CFA entre 2000 et 2008. Les revenus distribués aux producteurs s'élèvent à 11,4 milliards de FCFA en 2000. Ceux-ci ont plus que doublé en 2008, atteignant 24,4 milliards de FCFA. Les revenus générés par les Chaines de Valeur Ajoutée (CVA) artisanale et industrielle de ce produit sont importants. Le prix au kilogramme des amandes torréfiées est de 3000 FCFA actuellement sur la CVA artisanale et de 6000 sur celle industrielle. Les exportations de noix brutes et d'amandes profitent à un nombre d'actifs agricoles compris entre 180 000 à 250 000 et à 15 000 salariés. Elles contribuent entre 7% et 12% au PIB agricole. La transformation constitue de ce fait une opportunité pour stimuler la croissance économique si les systèmes de production sont améliorés au niveau paysan.

2.2.3. L'ananas

La filière ananas est une filière émergente comme l'anacarde. Elle contribue à environ 0,06% en moyenne du PIB du Bénin. Mais si les exportations officielles sont faibles (elles représentent 1% de la production évaluée en moyenne à 100 000 tonnes), celles réalisées à travers le commerce informel transfrontalier (CIT) sont importantes. On estime que 30% de la production est exportée vers les pays voisins - Nigeria, Niger, Togo notamment - à travers les circuits informels. Ainsi près de 70% de la production est vendue à bas prix sur le marché domestique et consommée localement. Les emplois créés par la filière ananas sont difficiles à évaluer en raison

de sa faible organisation. Les revenus agricoles générés sont estimés au prix du marché à 7,56 milliards de FCFA. La filière ananas emploie un nombre important de femmes actives dans le commerce de fruits frais dans le sud du pays.

2.2.4. L'huile de palme

Le palmier à huile fut la première ressource d'exportation du Bénin jusqu'au milieu des années 70. Depuis lors, les produits du palmier à huile ont perdu leur compétitivité sur le marché international avec l'apparition de nouveaux pays producteurs en Asie du Sud et le Brésil et l'envolée de la production dans les pays voisins tels que le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

2.2.5. Le karité

Les revenus distribués aux producteurs s'élèvent à 11,4 milliards de FCFA en 2000. La filière est très peu organisée et emploie principalement des femmes dans les milieux ruraux : près de la moitié des femmes des zones de cueillette s'investissent dans la collecte et la transformation des noix. Le cumul des exportations de 2000 à 2008 se chiffre à plus de 15,2 milliards de FCFA. La contribution de la filière au PIB du Bénin avoisine 0,37%. Les revenus procurés aux populations rurales sont estimés à 7,3 milliards de FCFA par an.

2.2.6 Les crevettes

La filière d'exportation de crevettes est une sous filière émergente de celle des produits de la pêche très peu développée au Bénin. Le cumul des exportations de crevettes se chiffre à moins de 10 milliards de FCFA entre 2000 et 2008. La baisse des exportations pourrait s'expliquer, entre autres, par les mesures prises par les autorités béninoises pour respecter les normes exigées par le marché européen. Les prises artisanales constituent la source principale de l'offre sur le marché local. Cependant, aucune étude sérieuse n'a été menée afin d'évaluer les revenus générés et les emplois créés par cette filière. La contribution de cette filière au PIB est faible, à l'instar de celle de l'ensemble des produits de pêche qui est évaluée à 0,51%

2.3. Les partenaires commerciaux

Les principaux marchés d'exportation sont l'Afrique et l'Asie (notamment l'Inde), suivis de l'Union Européenne (UE). Le commerce avec les partenaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est développé ces dernières années avec l'application des politiques commerciales régionales. Cependant, le Bénin est davantage débouché pour les produits de bon nombre de pays que comme une source d'approvisionnement pour ceux-ci. En effet, seules 5,13% des exportations et 13,5% des

importations béninoises sont réalisées avec les pays de l'UEMOA (Soulé, 2004). Le Nigéria est un important partenaire car il est la destination de plusieurs produits arrivant au port de Cotonou, même si la majorité des échanges bilatéraux ne sont pas officiellement enregistrés. Une grande partie des informations sur le commerce extérieur du Bénin échappe encore aux institutions de l'Etat à cause de l'importance des circuits informels de commercialisation.

3. Les politiques commerciales

L'intégration économique est aujourd'hui une dimension importante de la politique de développement en Afrique. Dans ce processus, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont pris de multiples engagements dans le cadre de leur intégration à l'économie sous régionale, d'une part, et mondiale, d'autre part. C'est dans cette optique que le Bénin a souscrit à la mise en place d'un programme de libéralisation des échanges au sein de la CEDEAO et la mise en place d'une politique commerciale commune au sein de l'UEMOA, tout en restant attaché au système commercial multilatéral. Le Bénin a également engagé des processus d'intégration avec l'Union Africaine (UA) et la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD).

Depuis 1996, l'UEMOA a progressivement libéralisé les échanges commerciaux intra-communautaires et a souscrit à une politique commerciale commune. Le Bénin est aussi membre de la CEDEAO, dont les membres s'accordent le bénéfice du traitement préférentiel sur les mêmes produits qu'au sein de l'UEMOA depuis le 1er janvier 2004 et la création d'une union douanière depuis 2007. En tant que pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique, le Bénin poursuit activement les négociations en vue de la conclusion de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE⁹. Il est aussi éligible aux préférences commerciales accordées par les États-Unis dans le cadre de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) ainsi que de l'initiative de l'UE "Tout sauf les armes". Le Bénin est bénéficiaire du programme JITAP (Joint Integrated Technical Assistance Programme/Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique), et tout récemment du Cadre Intégré. Mais son insertion dans le système commercial multilatéral est restée faible.

De tous ces accords et arrangements, la politique d'intégration économique de l'UEMOA est la plus avancée. Elle s'est dotée de politique sectorielle sur laquelle l'union douanière basée, comprenant

⁹ Le groupe des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) est une organisation créée par l'Accord de Georgetown en 1975. Il est composé de 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, chacun d'eux – sauf Cuba – signataires de l'Accord de Cotonou, plus connu sous l'appellation « Accord de partenariat ACP-UE » avec l'Union Européenne. Il comprend 48 pays de l'Afrique sub-saharienne, 16 pays des Caraïbes et 15 du Pacifique.

entre autres sur la suppression de toutes les entraves tarifaires et non tarifaires aux échanges communautaires et la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) sur le commerce extérieur. Le TEC est aujourd'hui le principal instrument de politique commerciale du Bénin.

3.1. Le Tarif Extérieur Commun (TEC)

Adopté le 28 novembre 1997, le TEC UEMOA est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Il constitue l'ossature de la fiscalité externe du Bénin. Le TEC comprend cinq leviers majeurs, certains étant permanents d'autres temporaires.

Les droits à caractère permanents comprennent :

- le droit de douane à quatre taux selon la catégorie du produit :
 - 0% pour la catégorie 0 des biens sociaux essentiels, relevant d'une liste limitative (médicaments, préservatif, livres, journaux, etc.)
 - 5% pour la catégorie 1 des biens de premières nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, d'intrants spécifiques
 - 10% pour la catégorie 2 des intrants autres que ceux repris à la catégorie 1 et produits intermédiaires ;
 - 20% pour la catégorie 3 des biens de consommation finale et tous autres produits non répertoriés ailleurs ;
- Le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), de 1%, dont les ressources sont affectées à la compensation des moins-values de recettes douanières, à la dotation des fonds structurels et au financement du fonctionnement de l'Union.

Au titre temporaire, on recense :

- La Taxe Dégressive de Protection (TDP), mécanisme de protection complémentaire prévu pour compenser de façon temporaire (quatre ans), une baisse importante de la protection tarifaire liée à la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun. Elle concerne les produits industriels et de l'agro-industrie dans des branches d'activités déterminées. Son taux minimum a été fixé à 10% et le taux maximum à 20% à partir d'un seuil de déclenchement convenu ;
- La Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), mécanisme d'amortissement des effets de variation des prix internationaux sur la production communautaire. Elle est applicable à des produits agricoles. Sa mise en œuvre est liée à un prix de déclenchement calculé à partir

d'une comparaison des prix internationaux des produits considérés et des valeurs CAF d'importation de ces mêmes produits. Un taux fixe de 10% a été retenu.

L'un des effets attendus de la mise en place du TEC est l'intensification des échanges intra-communautaires dans la zone UEMOA. Cette intensification devrait se traduire par une augmentation des importations du Bénin en provenance des pays de l'UEMOA et une augmentation des exportations du pays à destination de ces derniers. Les estimations dans les sections suivantes nous renseignent sur l'évolution de la structure du commerce avec la mise en place du TEC.

3.2. L'accord de partenariat ACP-UE

Le Bénin fait partie des pays ACP avec lesquels l'UE a conclu l'Accord de partenariat entré en vigueur de manière provisoire le 1^{er} mars 2000. Les dispositions commerciales sont l'un des mécanismes de coopération entre les pays ACP et l'UE. Cette dernière admet, en régime de franchise, les produits industriels et les produits agricoles transformés, originaires de 79 pays ACP sur la base de la non-réciprocité. Les membres de l'OMC ont accordé une dérogation aux obligations de l'UE au titre de l'Article I:1 du GATT de 1994 (qui concerne le traitement de la Nation la Plus Favorisée) pour la période allant du 1^{er} mars 2000 au 31 décembre 2007, date à laquelle de nouveaux arrangements commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC doivent être conclus. Selon l'Accord de Cotonou, ces arrangements prendraient la forme d'APE entre l'UE et divers groupements régionaux. L'UE a lancé le processus de négociation le 27 septembre 2002. La première phase a eu lieu entre tous les pays ACP et l'UE, et concernait les questions horizontales intéressant toutes les parties ; la deuxième phase a débuté avec le lancement des négociations avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) le 4 octobre 2003, et celles avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, représentés par la CEDEAO, en collaboration avec l'UEMOA, le 6 octobre 2003. L'UE considère que la négociation de l'APE renforcera le processus d'intégration régionale au sein de la CEDEAO. L'UE soutient la participation des pays de l'Afrique de l'Ouest par un programme de renforcement des capacités. La CEDEAO a également obtenu du Fonds européen de développement (FED) le financement d'études relatives à l'impact de l'APE sur les économies des États membres. A cet égard, une des conséquences de la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'UE et les pays de l'Afrique de l'Ouest au terme de la transition – l'année 2020 au plus tard – est la disparition des droits de douane sur les produits d'origine UE couverts par l'APE et la perte des recettes fiscales associées. Les États membres de la CEDEAO ont demandé le financement par l'UE de cette perte pendant une période de transition. Au cours de la réunion ministérielle de la CEDEAO qui s'est tenue en avril 2003 à Accra, les Ministres ont demandé que l'UE mette à disposition des ressources

additionnelles afin de permettre à la région de l'Afrique de l'Ouest de faire face aux coûts de l'ajustement de son économie.

3.3. Les autres réformes

Outre ces deux grandes réformes, Le Bénin a mis en place l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane à partir du 1^{er} janvier 2003, soit deux ans après l'expiration de la période transitoire permettant de différer l'application de l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC. Il utilise la valeur transactionnelle et n'applique pas des valeurs de référence autorisées dans le cadre de l'UEMOA. Malgré l'informatisation des procédures de dédouanement et le processus de modernisation des douanes depuis 2001, il semble que certaines difficultés persistent en matière de durée et de coûts concernant les formalités douanières. L'UEMOA a adopté un Code Communautaire Anti-dumping applicable à partir du 1^{er} juillet 2004.

Le gouvernement a recours aux mesures de détaxation, de subvention à l'importation ou d'interdiction d'exportation pour gérer des situations de crises ou pour accompagner la mise en place d'une politique économique. C'est dans ce contexte que le Bénin a interdit l'exportation des graines de coton, du bois de teck non transformé et de charbon de bois continue pour assurer la disponibilité de la matière première aux industries locales. En 2008, le Bénin a eu recours aux mesures de subventions à l'importation et à l'interdiction d'exportation des produits vivriers pour faire face à la hausse des prix alimentaires.

Une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à un taux de 18 % pour le commerce de la plupart des biens et services, ainsi que des droits d'assises sur la consommation locale de 1 % à 20 % de certains produits spécifiques sont imposés. Le Bénin concède des avantages fiscaux à la production dans le cadre du Code des investissements et la mise en place du régime de la Zone franche industrielle; des prescriptions d'utilisation des produits d'origine nationale ou provenant de source nationale, ainsi que la priorité d'emplois permanents aux nationaux sont stipulées. En outre, l'UEMOA autorise la non-application du TEC pour les importations d'intrants taxés plus fortement que certains produits finis (à caractère social). Afin de protéger les consommateurs, les autorités ont maintenu le contrôle des prix de certains produits sensibles comme le pain, les fournitures scolaires, le ciment et les produits pétroliers, ainsi que de certains services publics essentiels comme l'électricité et l'eau.

4. Etat du secteur de l'emploi

L'étude de l'impact des réformes du commerce agricole sur l'emploi nécessite au préalable une analyse des tendances du marché de l'emploi dans un contexte marqué par la multiplication des accords de libre-échange. Cette analyse devra porter sur les caractéristiques de l'offre et de la demande d'emploi.

Le marché de l'emploi demeure très tendu au Bénin. Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des Ménages conduite en 2007 par l'INSAE, bien que les taux de participation et de chômage s'élevaient respectivement à 53% et 0.7%, le sous-emploi se montait quant à lui de 70,5% en 2007.

4.1. Tendances de la population active

Les résultats du RGPH3 montrent qu'au Bénin, la population active s'établit en 2002 à 2 830 876 personnes dont 1 396 468 de sexe féminin (49,3%) et 1 434 408 de sexe masculin (50,7%). 61% de cette population active a moins de 35 ans et les personnes âgées actives – de 60 ans et plus – ne représentent que 8,4% de la population active.

Plus du tiers de la population active (38%) vit en milieu urbain, contre 62% en milieu rural (voir Tableau 4.1). . Ce dernier milieu regroupe 65% des actifs exerçant dans le secteur informel tandis que le milieu urbain concentre 80% du secteur formel (77,7% du formel d'Etat et 82,3% du formel privé). En comparaison aux chiffres de 2002, les résultats de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2006 ne montrent pas de changements significatifs dans cette distribution. L'urbanisation de plus en plus marquée par le départ des jeunes des milieux ruraux vers la ville ne semble pas affecter la structure de l'offre du travail puisque la plupart de ces jeunes se sont déplacés dans le but de suivre des formations dans les institutions scolaires urbaines.

Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population active selon le sexe et le groupe d'âge, Bénin, 2002

	Total actif	Masculin	Féminin
10-14 ans	8,7	8,5	9
15-19 ans	11,5	10,7	12,4
20-24 ans	13,5	12	15
25-29 ans	14,8	14,2	15,5
30-34 ans	12,1	12,6	11,5
35-39 ans	10	10,49	9,7
40-44 ans	7,8	8,3	7,3
45-49 ans	5,8	6,2	5,3
50-54 ans	4,8	5,2	4,4
55-59 ans	2,5	2,8	2,3
60-64 ans	3	3,2	2,9
60 ans et plus	8,4	9,2	7,6

Source : INSAE- RGPH3, 2002

Tableau 4.2: Répartition (%) de la population active selon le statut d'occupation et le milieu de résidence, Bénin, 2002

Statut d'occupation	Milieu urbain	Milieu rural
Ensemble	37,6	62,4
Secteur informel	35,11	64,9
Secteur Formel Etat	77,7	22,3
Secteur Formel Privé	82,3	17,7
Total secteur formel	80	20
Cherche 1er Travail	73,6	26,4
Autre Chômeur	75,9	24,1

Source : INSAE- RGPH3, 2002

4.2. Evolution et structure de l'emploi

A partir des statistiques décrites précédemment, on constate que la population active s'est accrue de 745 430 personnes entre 1992 et 2002, ce qui correspond à une augmentation moyenne de 74 543 personnes par an. Durant la période, la population active occupée est passée de 2 053 130 personnes à 2 811 753, soit une augmentation de 75 862 personnes en moyenne par an. L'analyse du tableau 4.3 montre que l'absorption de la demande nouvelle a été le fait principalement des branches du commerce (51,2%), de l'agriculture (18,4%) et de l'artisanat (12,2%). Ceci démontre qu'il y a de plus en plus d'auto-emploi dans la population active occupée.

Tableau 4.3 : Population active occupée par branche d'activité, Bénin, 1992 et 2002

Branche d'activité	2002 (a)	1992 (b)	Différence (a-b)	Part (%)
Agriculture, Chasse et Pêche	1 274 379	1 147 746	126 633	18,4
Industries Extractives	37 017	661	36 356	5,3
Industrie Manufacturière	244 312	160 406	83 906	12,2
Eau, Electricité, Gaz	1 832	1 176	656	0,1
Bâtiment, Travaux publics	68 881	51 655	17 226	2,5
Commerce Restauration et Hôtellerie	784 930	432 501	352 429	51,2
Transport et Communication	92 012	52 837	39 175	5,7
Banques et Assurances	3 632	3 106	526	0,1
Autres Services	196 394	164 544	31 850	4,6
Non défini	108 364	38 496	69 868	
Total (sauf non définis)	2 703 389	2 014 632	688 757	100

Source : INSAE- RGPH3, 2002

La population active sans-emploi s'élevait à 19 123 personnes en 2002. Parmi eux, 56% sont à la recherche du 1^{er} emploi et 44% sont des chômeurs ayant déjà travaillé une fois auparavant. La population masculine est la plus touchée par le chômage : 68% hommes contre 32% femmes. Les inactifs au troisième recensement de la population comprennent 1 445 280 personnes dont 61% de femmes et 39% d'hommes. Parmi ces derniers, 51% vivent en milieu rural et 49% en milieu urbain. Parmi les femmes inactives, un peu plus d'une sur deux est ménagère, tandis que pour les hommes inactifs, près de 9 sur 10 sont élèves ou étudiants contre un peu plus d'une sur trois chez la femme

4.3. La population active occupée

La population active est occupée en majorité dans le secteur informel. Ce secteur utilise 95% des actifs occupés. Le secteur formel ne représente que 5% réparti de façon presque égale entre le public (2,6%) et le privé (2,4%). Le secteur informel regroupe 88% des actifs en milieu urbain et 98% des actifs en milieu rural. Près de la moitié de la population active est agricole : 48,5% sont agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs. Les autres secteurs qui occupent la population active sont : 27,3% commerçants et 16,6% ouvriers ou artisans non agricoles. Il existe une différence sensible entre les emplois des hommes et des femmes. Les hommes sont dominants dans l'agriculture où ils représentent 60,5% contre 36,2% pour les femmes. Celles-ci sont présentes dans le commerce, à 48,9%, contre 6,4% pour les hommes. Cette tendance ne semble pas s'être modifiée entre 2002 et 2006. Selon les résultats de l'enquête démographique et de la santé de 2006, 51% des femmes sont dans le secteur du commerce et des services contre 37% dans le travail agricole. Par contre, le secteur agricole emploie 52% des hommes, 19% occupent un emploi dans le commerce ou les services.

Tableau 4.4 : Répartition (%) des actifs occupés selon la profession et le sexe, Bénin, 2002

Profession	Total	Hommes	Femmes
Total	100,0	100,0	100,0
Profession scientifique	3,0	4,3	1,6
Directeurs et Cadres	0,1	0,2	0,0
Personnels administratifs	0,4	0,5	0,2
Commerce et Vente	27,3	6,4	48,9
Travailleur spécialisé dans les services	3,7	2,9	4,5
Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs	48,5	60,5	36,2
Ouvriers manœuvres non Agricoles	16,6	24,6	8,3
Travailleurs non classés ailleurs	0,5	0,7	0,2

Source : INSAE- RGPH3, 2002

Entre 1979 et 2002, la proportion de femmes occupées dans l'agriculture, l'élevage et la pêche a diminué – de 61% en 1979 à 56% en 1992 puis 36,2% en 2002. La plupart de cette population active féminine travaillant actuellement dans le secteur du commerce, de la vente et autres services.

Le marché du travail est dominé par le secteur informel qui occupe 95% de la population (Tableau 4.5). 70% des actifs occupés sont à leur propre compte, 17% des aides familiales et 5% des apprentis en formation. Le salariat n'occupe que 5,5% de la population active occupée. Les employeurs, les indépendants, les aides familiaux et les apprentis sont à plus de 90% dans le secteur informel. En revanche, les salariés permanents sont à 80% actifs dans le secteur formel, tandis que les salariés temporaires se répartissent entre le secteur formel et le secteur informel à 40% et 60% respectivement.

Une comparaison entre les données RGPH de 1992 et 2002 montre une augmentation de la proportion des indépendants (70% en 2002 contre 61% en 1992), une diminution des aides familiaux (17% contre 25%) et des apprentis (5% contre 7%) tandis que la proportion des salariés est demeurée stable autour de

5,5%. Cette augmentation de la proportion des indépendants et la stabilité de la proportion des salariés indiquent les difficultés à créer des emplois dans le secteur formel privé et à suppléer l'Etat dans le rôle principal de pourvoyeur d'emplois. Par ailleurs la chute de la proportion des aides familiaux et des apprentis traduit la diminution des taux d'activité des jeunes et l'allongement de la durée de la scolarisation.

Tableau 4.5 : Répartition (%) des actifs occupés selon le secteur et le statut dans la profession, Bénin, 2002

Statut dans la profession	Secteur informel	Secteur formel	Tous les secteurs (%)
Total	95,1	4,9	100,0
Employeur	91,7	8,3	1,6
Indépendant	98,8	1,2	70,2
Salarié permanent	20	80	3,6
Salarié Temporaire	60,2	39,8	1,9
Membre Coopératif	84,7	15,3	0,2
Aide familial	99,4	0,6	17,0
Apprenti	97,4	2,6	5,2
Autres	92,4	7,6	0,3

Source : INSAE- RGPH3, 2002

Selon les études les plus récentes de l'INSAE, portant sur la période 2006-07, le marché du travail se caractérise par :

- la stabilité des emplois dans le secteur informel (95.6 % du marché en 2006 contre 95.2 % en 2007) ;
- la progression des emplois dans l'administration, de 1.9 % du marché en 2006 à 2.9 % en 2007 en raison de nouveaux recrutements ;
- la stabilité des emplois dans les entreprises publiques (1.1 % en 2006, 1 % en 2007) ;
- la diminution des emplois dans les entreprises privées formelles (1.1 % du marché en 2006 contre 0.2 % en 2007) ;
- la progression des emplois dans les structures associatives (organisations non gouvernementales (ONG) et société civile) (0.4 % du marché en 2006, 0.7 % en 2007).

Le taux de chômage (officiel) au sens du Bureau international du travail (BIT) oscille entre 1 et 3 %, avec une baisse sensible en 2006-07 en raison notamment de l'ouverture de grands chantiers publics, d'un important recrutement d'enseignants, de l'enrôlement des diplômés sans emploi dans le service militaire. Toutefois les taux récents disponibles portant sur le sous-emploi s'élevaient de 53.2 en 2006 et 29 % 2007.

Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population active occupée selon le niveau d'instruction et le statut dans la profession, Bénin, 2002

Statut dans la profession	Primaire	Secondaire	Supérieur	Aucun niveau	Non Déclaré
Total	18,8	10,3	1,3	68,5	1,1
Employeur	18,4	14,2	3,4	62,5	1,6
Indépendant	18,4	8,9	0,3	71,4	1
Salarié permanent	13,3	56,2	21,3	6,6	2,6
Salarié Temporaire	24	41,1	9,8	23,6	1,5
Membre Coopératif	20	16,2	2,7	59,8	1,4
Aide familial	11,3	1,5	0	86	1,1
Apprenti	51,4	13,7	0,1	33,9	1
Autres	20,3	12,7	2,3	63,3	1,5

Source : INSAE- RGPH3, 2002

Malgré l'allongement des études, les actifs occupés au Bénin demeurent peu instruits : 68,5% de la population active occupée n'a aucun niveau d'instruction (47% en milieu urbain et 80% en milieu rural), 18,8% ont fait le cours primaire, 10,3% le secondaire et 1,3% l'enseignement supérieur (tableau 4.6). Les hommes sont plus instruits que les femmes (41% des hommes contre 22% des

femmes). De même, les actifs exerçant dans le secteur formel sont plus instruits que ceux du secteur informel. Ainsi, 85% des agriculteurs et 74% du personnel de commerce n'ont aucun niveau d'instruction. Parmi les travailleurs non-agricoles, 34,2% n'ont reçu aucun niveau d'instruction, 44% ont poursuivi le cours primaire et 20,5% le cours secondaire. Une forte proportion des employeurs (62,5%), des indépendants (71,4%) et des aides familiales (86%) n'ont aucun niveau d'instruction. Les personnels des professions scientifiques et d'administration ont en majorité le niveau de l'enseignement secondaire (58%). Il existe par conséquent une importante demande potentielle de renforcement de capacité à tous les niveaux en vue de l'élévation de la productivité au Bénin.

5. Analyse d'équilibre générale de l'impact du commerce agricole sur l'emploi

Les effets du commerce agricole sur l'emploi sont évalués dans cette section à l'aide d'une modélisation en équilibre général. Le choix de cet instrument d'analyse se justifie par les nombreux avantages que présente la structure des modèles d'équilibre général calculable (MEGC). Le premier est son aptitude à saisir et intégrer, lorsque les données le permettent, un champ suffisamment vaste de l'activité économique. Le second est qu'il est particulièrement pertinent et utile pour mener des évaluations ex-ante. Le troisième est les comportements microéconomiques des agents sous-jacents peuvent être spécifiés tout en tenant compte de l'hétérogénéité entre agents économiques et les contraintes liées à l'équilibre des marchés. Les multiples expériences récentes en matière d'évaluation des effets de l'ouverture sur les différentes économies qui ont opté pour ce genre d'outil témoignent de l'intérêt qu'il présente ainsi que de sa pertinence au regard de ce sujet.

5.1. Méthodologie

La méthodologie adoptée est basée sur la réalisation et l'analyse de simulations à partir d'un modèle d'équilibre général calculable appliqué aux données de l'édition 2007 de l'Enquête modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICOV)¹⁰, dans le but de calculer les indicateurs de la pauvreté. Le MEGC construit dans le cadre de cette étude s'inspire largement du modèle développé par le Partenariat pour les Politiques Economiques (PEP 1-1).¹¹

¹⁰ Il s'agit d'une enquête réalisée par l'Institut National de l'Analyse Economique et de la Statistique (INSAE). L'EMICOV est une enquête nationale qui mesure plusieurs modules sur les conditions de vie des ménages, dont l'emploi et le chômage. En théorie, la périodicité du module « emploi » est annuelle. Mais dans la pratique, elle varie de 2 à 3 ans. L'enquête utilise les concepts standards du BIT. Elle est réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de 18 000 ménages. C'est une enquête stratifiée par sondage dans les 77 communes du Bénin. La dernière enquête est réalisée en 2010 mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

¹¹ The PEP Standard Computable General Equilibrium Model Single Country, Static Version PEP. Disponible sur <http://www.pep-net.org/programs/mpia/pep-standard-cge-models/pep-1-1-single-country-static-version/>.

La prise en compte de la dimension genre se fait à deux niveaux. Dans un premier temps, le modèle distingue les branches ayant une forte présence féminine. Il fait une structuration des ménages selon le sexe du chef de ménage et selon le milieu de résidence (urbain ou rural).

5.1.1. Le modèle

Une description détaillée du modèle et de ses principales composantes est fournie en annexe (Annexe A 8).

Le modèle structure l'économie béninoise :

- i) en 17 secteurs de production : Agriculture Vivrière, Agriculture Industrielle et d'exportation, Autre Agriculture, Agro-industrie Alimentaire, Agro-artisanat Alimentaire, Egrenage Coton, Industrie Textile Moderne, Industrie Textile Artisanale, Eau et Electricité, Autre Industrie Moderne, Autre Industrie Artisanale, Autres Services, Transport et Communication, Banque et Commerce, Education, Santé et Autres Administrations Publiques ;
- ii) en quatre catégories de ménages : Ménages urbains masculins, Ménages ruraux masculins, Ménages urbains féminins et Ménages ruraux féminins.

Le choix effectué dans la catégorisation des ménages tient compte de la disponibilité des données. Des données plus détaillées auraient permis de prendre en compte la dimension genre de manière plus adéquate. Toutefois, compte tenu de la désagrégation des sources de revenu et des types de dépense, le choix adopté permet d'approcher de manière assez précise les spécificités du genre.

En se basant sur les données du Recensement Général des Entreprises (RGE), les branches à forte présence féminine ont été distinguées. Il s'agit de l'Agro-artisanat Alimentaire, l'Industrie Textile Artisanale, et les Autres Industries Artisanales.

Le modèle distingue également six types de fiscalité (impôt sur la production, TVA, Taxes Indirectes, Taxes directes, droits sur les importations et sur les exportations) qui constituent les recettes publiques ensuite versées dans le compte du gouvernement.

Le modèle distingue les travailleurs qualifiés (correspondant au moins au Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC)) et travailleurs non qualifiés (niveau inférieur au BEPC).

Le modèle va au-delà de l'hypothèse standard de plein-emploi du facteur travailleur. Il incorpore un taux de chômage pour chaque type de travail (qualifié et non qualifié) en s'inspirant des travaux de Savard et Adjovi (1998).

5.1.2. Les données

Le Bénin possède une assez longue tradition d'implémentation des modèles d'équilibre général calculable et de construction de matrice de comptabilité sociale. Les données utilisées dans le cadre de cette étude sont donc essentiellement issues de sources nationales. Ainsi, la matrice de comptabilité sociale (MCS) qui a servi pour cette étude est celle élaborée pour l'année 2003 par l'INSAE.

De la même manière, les MEGC font appel à d'autres paramètres, notamment : l'élasticité-revenu de la demande de produits, le paramètre de Frisch, la propension marginale à épargner, l'élasticité de substitution entre capital et travail, l'élasticité de substitution entre les produits importés et locaux, l'élasticité de transformation entre les ventes extérieures (exportations) et les ventes locales, et l'élasticité de la demande extérieure. Ces paramètres sont empruntés aux modèles précédents construits pour le Bénin, à la littérature sur les MEGC et à des études empiriques réalisées pour d'autres économies en développement¹².

Enfin, le calcul des indicateurs de la pauvreté nécessite de disposer de vecteurs de revenus et de dépenses des ménages provenant d'enquêtes auprès des ménages. Pour cette étude, ce sont les données de l'Enquête EMICOV¹³ qui sont utilisées.

5.2. Les caractéristiques des ménages et des secteurs

Avant de procéder à l'analyse des simulations, les caractéristiques de l'emploi et du revenu des ménages sont analysées à partir de la matrice de comptabilité sociale du Bénin réalisée pour 2003. Cette étude donne un éclairage sur l'évolution de ces variables suite aux exercices de simulation.

5.2.1. Source des revenus des Ménages

Les sources de revenus diffèrent sensiblement selon la localisation des ménages (urbain ou rural). Ainsi, si le travail qualifié est beaucoup plus important chez les ménages urbains, ceux du milieu rural fournissent davantage de travail non qualifié.

¹² Des détails sur les paramètres dans les MEGC sont apportés par Annabi et al. (2002)

¹³ Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des Ménages

Tableau 5.1: Répartition de la rémunération factorielle par type de ménage, Bénin, 2003

	Travail Non Qualifié	Travail Qualifié	Capital
Urbain	31,74	62,65	38,55
Rural	68,26	37,35	61,45
TOTAL	100	100	100

Source : Matrice de comptabilité sociale, 2003

Sur la base de ces constats, on peut s'attendre à ce que les chocs impactant le plus l'emploi qualifié affectent davantage les zones urbaines. De manière symétrique, ce sont les ruraux qui subissent plus les conséquences des chocs sur l'emploi non qualifié. En ce qui concerne le capital, ce sont généralement les populations rurales qui sont les principaux détenteurs de ce facteur de production. Cette remarque doit quand même être relativisée puisque la Matrice de Comptabilité Sociale n'a pas isolé le facteur terre. La terre est apparentée au facteur capital.

Tableau 5.2 : Répartition de la rémunération factorielle par branche, Bénin, 2003

	Travail Non Qualifié	Travail Qualifié	Capital
Agriculture Vivrière	0,95	0,05	99,00
Agriculture Industrielle	2,01	0,10	97,88
Autre Agriculture	0,37	0,02	99,61
Agro-Industrie Alimentaire	29,63	5,43	64,95
Agro-Artisanat Alimentaire	4,95	0,91	94,14
Egrenage Coton	10,18	1,86	87,95
Industrie Textile Moderne	36,56	6,67	56,77
Industrie Textile Artisanale	4,34	0,79	94,87
Eau et Electricité	9,59	6,52	83,90
Autres Industries Modernes	36,78	6,74	56,48
Autres Industries Artisanales	20,31	3,72	75,97
Autres Services	8,53	8,34	83,13
Transport Communication	26,39	10,71	62,90
Banques	9,64	25,07	65,29
Education	85,00	15,00	0,00
Santé	85,00	15,00	0,00
Administration Publique	85,00	15,00	0,00
Total	13,56	5,77	80,68

Source : Matrice de comptabilité sociale, 2003

5.2.2. Utilisation des facteurs par les branches

Pour produire, les branches de production utilisent les facteurs de production (capital, travail notamment). Les secteurs de production peuvent être caractérisés par la proportion dans laquelle ils utilisent ces différents facteurs de production. Une analyse générale sur tous les secteurs de production révèle les résultats suivants :

- Il y a très peu d'emploi salarié dans le secteur agricole puisque la rémunération du capital est prépondérante dans ce secteur (98,83% en moyenne) ;
- Les secteurs de service (transport et communication et secteur bancaire) et industriels (autres industries modernes, textile moderne et agro-alimentaire) utilisent le plus le facteur capital ;
- Ce sont les services non marchands tels que l'éducation, la santé et les administrations publiques qui utilisent la plus grande proportion de travail non qualifié (85% de la production).

5.3. Analyse des simulations

Les négociations en cours et les réformes ou mesures de politique commerciale initiées par le gouvernement peuvent avoir des effets notables sur le secteur agricole, les échanges extérieurs, la distribution des revenus et l'emploi. C'est pour étudier ces différents effets que les simulations suivantes sont réalisées. Elles concernent les mesures suivantes :

- la signature des APE avec l'UE : suppression totale des droits de douane sur les importations en provenance de l'UE ;
- la mesure d'interdiction des exportations de graines de Coton : suppression des exportations de graines de coton ;
- la mise en place du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ;
- la subvention aux importations à travers la réduction des taxes en période de crise économique : suppression des droits de douane sur les produits agricoles.

5.3.1. Impact du volet commercial de l'APE

La suppression totale ou partielle des droits de douane sur les produits originaires de l'Europe doit en principe contribuer à accroître les importations en provenance de ces pays de l'Union Européenne au détriment de celles en provenance des autres pays et de la production nationale. De ce fait, la signature d'un APE sans mesures d'accompagnement peut mettre en péril certaines entreprises exposées à la concurrence des produits de l'UE. Dans ces conditions, les risques de fermetures d'entreprises peuvent conduire à une contraction du volume d'emploi et de la masse salariale.

5.3.1.1. Effets sur la production

La suppression des droits de douane sur les produits originaires de l'UE n'est pas favorable au secteur productif du Bénin puisque elle conduit à une chute du PIB de 3,01%. Cette tendance est beaucoup plus marquée dans les secteurs les plus exposés à la concurrence des produits européens, notamment les branches industrielles. En effet, avec respectivement des baisses de 11,30%, 2,63%, 1,73%, les autres industries modernes, les industries textiles modernes et agro-industrie alimentaire sont les plus frappées. L'impact sur le secteur agricole est relativement très faible et inférieur à 1%.

Les branches administratives, exportatrices (agriculture d'exportation et égrenage du coton) et artisanales sont beaucoup moins exposées à la concurrence européenne et enregistrent généralement une plus forte croissance. C'est le cas des trois branches administratives qui présentent des taux supérieurs à 4%, de l'égrenage avec 1,74% et de l'eau et électricité avec 1,53%. On peut donc conclure à ce niveau que l'APE n'affectera pas négativement les secteurs orientés vers l'exportation.

5.3.1.2. Effets sur les échanges extérieurs

L'évolution constatée au niveau des différentes productions sectorielles est dû à leur remplacement par les importations et plus particulièrement par celles en provenance de l'UE.

Les importations totales connaissent une croissance de 1,39% (voir Annexe, Tableau A 1). La suppression des droits de douane ne concernant que les importations en provenance de l'UE, c'est ce dernier trafic qui tire un bénéfice en termes d'augmentation de volume (+20,62%). Les autres importations baissent de plus de 21%.

Dans ce modèle, la balance courante est supposée être équilibrée. De ce fait, la tendance haussière du volume des importations conduit à une hausse des exportations (1,57%) (voir Annexe, Tableau A 1).

5.3.1.3. Effets sur les revenus et la consommation finale des ménages

Le revenu nominal de tous les agents (Gouvernement, Firms et Ménages) diminue dans ce scénario. La plus grande baisse (-32,12%) s'observe au niveau des recettes publiques. Celle des autres agents tourne autour de 3%. Pour le gouvernement, cette évolution s'explique par la baisse des recettes douanières consécutive à la suppression des droits de douane sur les produits de l'UE. Pour les ménages, cette baisse résulte de la contraction des revenus du travail et de la rémunération du capital. La tendance notée au niveau de ces deux catégories de rémunération provient essentiellement de la variation du taux de salaire et du rendement du capital. Toutefois, en raison de

la chute du niveau des prix, la consommation finale des ménages s'améliore de plus de 3% avec une légère différence favorable pour les ménages ruraux (voir Annexe, Tableau A 5).

5.3.1.4. Effets sur l'emploi

La production ayant connu une contraction, le taux de salaire et le rendement du capital s'ajustent à la baisse. La demande de travail de chaque branche connaît une évolution différente. Ainsi, les branches tournées vers l'exportation (agriculture d'exportation et égrenage) et les branches artisanales (peu orientée vers les échanges extérieurs) ont augmenté sensiblement leur demande de travail comparativement aux autres branches (voir Tableau 5.3). La réduction de la demande de travail dans les autres industries modernes et dans les autres activités agricoles.

Tableau 5.3 : Résultat des simulations : impact sur l'emploi

BRANCHES	Variation de l'emploi %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Agriculture Vivrière	-1,90	-3,83	0,68	-7,30
Agriculture Industrielle	24,71	-48,38	-1,81	3,73
Autre Agriculture	-16,40	-0,05	10,02	-24,82
Agro-Industrie Alimentaire	-4,94	8,79	2,41	1,77
Agro-Artisanat Alimentaire	12,44	-4,41	-6,40	9,62
Egrenage Coton	14,76	-65,65	-6,83	4,92
Industrie Textile Moderne	-6,07	6,65	3,14	1,33
Industrie Textile Artisanale	5,19	-6,15	-2,68	-2,94
Eau et Electricité	9,57	2,61	-4,42	2,32
Autres Industries Modernes	-25,18	2,19	12,68	-0,29
Autres Industries Artisanales	2,15	-2,34	-0,97	-1,86
Autres Services	-8,42	-0,25	3,81	-1,86
Transport Communication	7,64	-0,83	-3,55	0,04
Banques	-3,29	-0,27	1,47	-0,76
Education	4,09	1,83	-1,89	1,36
Santé	5,21	1,66	-2,38	1,28
Administration Publique	4,15	1,82	-1,92	1,35
Total	-0,02	-0,02	-1,92	1,35

Notes :

APE : Volet commercial de l'APE

IntExpCoton : Interdiction des exportations de la graine de coton

TEC : Mise en place du Tarif Extérieur Commun

DouaneAgri : Réduction des droits de douane sur les produits agricoles

La hausse du chômage et la chute du taux de salaire (voir Annexe, Tableaux A 6 et A 7) a conduit globalement à une contraction de la rémunération salariale globale qui explique dans une certaine mesure la détérioration de la dépense des ménages.

Au total, la signature des APE sans mesures d'accompagnement appropriées aura des conséquences négatives sur les secteurs de production et sur les recettes publiques. Elle pourrait quand même améliorer le volume de consommation finale des ménages si la baisse des prix se répercute effectivement sur les consommateurs. La baisse de la production a conduit à une contraction du volume d'emploi et de la rémunération totale des salariés.

5.3.2. Interdiction des exportations de la graine de Coton

L'objectif poursuivi par cette mesure est de permettre aux usines qui transforment ce produit (huileries notamment) de pouvoir disposer de matières premières pour assurer leur fonctionnement optimal. On peut donc retenir que la finalité de la mesure est 1) d'accroître la production de cette catégorie d'entreprises, 2) et par ce biais d'améliorer la situation de l'emploi dans ce secteur.

5.3.2.1. Effets sur la production

Les résultats de la simulation montrent que l'objectif d'accroissement de la production de la branche des huiles végétales est atteint dans une certaine mesure. En effet, la mesure simulée conduit à une amélioration sensible (+3,76%) de la situation de la branche agro-industrie alimentaire qui produit les huiles alimentaires. Cet effet positif ne suffit pas néanmoins à générer un taux de croissance positif à l'ensemble de l'économie. En effet, les simulations conduisent à une contraction du produit intérieur dans son ensemble. L'évolution défavorable du PIB global provient essentiellement de la mauvaise performance dans le secteur de l'égrenage du coton, qui produit entre autres, la graine de coton.

La valeur ajoutée de ce secteur chute de 11,43% et de celle de l'agriculture industrielle de 1,35% (voir Annexe, Tableau A 1) en raison des restrictions à l'exportation qui réduisent l'incitation à produire les graines de coton.

5.3.2.2. Effets sur les échanges extérieurs

Avec l'interdiction de l'exportation de graine de coton, le volume des ventes à l'étranger des produits de la branche de l'égrenage (coton fibre et graines de coton) chute de près de 10%, contraire à l'objectif initial de cette mesure (voir Annexe, Tableau A 3). On assiste à une légère contraction du

volume total des exportations (-0,27%), bien que les volumes exportés des autres produits aient connu une hausse.

Au total, le volume des importations baisse de 2,57%. Cette tendance baissière s'observe au niveau des produits de l'ensemble des secteurs de production (voir Annexe, Tableau A 2).

5.3.2.3. Effets sur les revenus et la consommation finale des ménages

Suite à la réduction du taux de salaire et des rendements du capital, on assiste à une baisse des rémunérations des deux facteurs de production (voir Annexe, Tableaux A 6 et A 7). Il s'en suit une contraction des revenus des ménages et des entreprises. La baisse du niveau général des prix (-3,91%) n'est pas suffisante pour conduire à une amélioration de la consommation des ménages. En effet, cette dernière diminue de 1,31 % pour les ménages urbains et de 1.32% pour les ménages ruraux (voir Annexe, Tableau A 5). Dans ces conditions, les recettes du gouvernement enregistrent également une croissance négative (voir Annexe, Tableau A 4).

5.3.2.4. Effets sur l'emploi

Les secteurs de production comme l'agro-industrie alimentaire, les textiles modernes et dans une certaine mesure l'eau et les autres industries modernes, recrutent des travailleurs supplémentaires pour faire face à leur besoins de main d'œuvre. Le volume de travailleur supplémentaire qu'il recrute n'est pas suffisant pour compenser les pertes d'emplois observés au niveau des autres branches. Par conséquent, les simulations conduisent également à un à un regain de chômage.

Au total, le secteur de l'agro-industrie alimentaire (et donc les huiles alimentaires) a bénéficié de la mesure simulée. Toutefois, de manière globale, on observe une baisse de performance en termes de croissance économique. Le dynamisme de certains secteurs d'activité n'a pas permis au niveau d'emploi de se maintenir à son niveau initial.

5.3.3. Effets attendus de la mise en place du Tarif Extérieur Commun

Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO présente des spécificités par rapport à celui de l'UEMOA, actuellement en vigueur au Bénin. L'une des innovations introduite est l'instauration d'une catégorie de taux appelé 5^{ème} bande taxée à 35%. D'une manière générale, avec le TEC de la CEDEAO, on doit, en principe, assister à un accroissement de la protection tarifaire. En effet, les taux de protection

nominal (TPN) tarifaires simples et pondérés augmentent 35%. Cette modification doit impacter l'activité dans les secteurs productifs, les échanges extérieurs, la distribution du revenu et l'emploi.

5.3.3.1. Effets sur la production

Globalement, la mise en œuvre du TEC de la CEDEAO doit se dynamiser la production du fait de la protection supplémentaire liée à cette mesure. On observe une réduction des importations (-0,50%) (voir Annexe, Tableau A 2) et une légère amélioration de la production (0,06%) (voir Annexe, Tableau A 1). Les secteurs qui bénéficient le plus sont les secteurs de l'industrie moderne et l'agro-industrie alimentaire.

5.3.3.2. Effets sur les échanges extérieurs

La hausse des droits de douane que le TEC CEDEAO va introduire est globalement défavorable aux importations. Même si cet effet est très faible. En raison du bouclage retenu pour les comptes extérieurs, on s'attend à une évolution des exportations dans le même sens que les importations : les ventes à l'étranger connaissent une réduction de 2,19% (voir Annexe, Tableau A 3). Cette baisse frappe l'ensemble des branches exportatrices à l'exception de l'agriculture industrielle.

5.3.3.3. Effets sur les revenus et la consommation finale des ménages

La pression à la hausse de la production a conduit à un accroissement des prix des facteurs (voir Annexe, Tableaux A 6 et A 7). Combiné à la hausse de la demande du travail, cet élément conduit à une amélioration notable des revenus nominaux des ménages (voir Annexe, Tableau A 4).

Ce sont les ménages urbains qui sont les principaux bénéficiaires de la mesure (1,54% pour les urbains contre 1,49% pour les ruraux) (voir Annexe, Tableau A 5). Cette évolution du revenu est mitigée par la poussée inflationniste.

5.3.3.4. Effets sur l'emploi

La réaction des secteurs d'activité à la hausse du taux de salaire est contrastée. Malgré cette évolution, les secteurs de production de l'industrie moderne, autre agriculture et autres services ont réagi par une demande accrue de travailleurs qualifiés et non (voir Tableau 5.3).

Cette demande additionnelle a permis d'absorber voire de dépasser le nombre de travailleurs libérés par les autres secteurs de production. Cette mesure a donc permis de résorber légèrement le chômage et d'accroître la rémunération globale des salariés.

5.3.4. Effets de la réduction des droits de douane sur les produits agricoles

En prenant cette décision, les autorités béninoises visaient l'objectif de réduire la poussée inflationniste qui sévissait à l'époque. Elles s'attendaient également à une baisse de faible ampleur des recettes douanières résultant d'un effet volume important. Les résultats de la simulation montrent que si la mesure est mise efficacement en œuvre, elle doit permettre d'atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire réduire le niveau d'inflation. En effet, aussi bien l'indice des prix à la consommation que le déflateur du PIB diminuent respectivement de 3,48% et 3,14%. De manière similaire, les recettes publiques baissent significativement de 5% environ suite à la chute des recettes tirées de l'ensemble des taxes.

5.3.4.1. Effets sur la production

La mesure ayant consisté en une suppression du droit de douane sur les seuls produits agricoles, les effets sur la production sont mitigés. De manière globale, le volume de la production reste quasiment constant. Toutefois, on observe une contraction de la production de deux branches agricoles sur trois et de quelques autres secteurs (voir Annexe, Tableau A 1).

5.3.4.2. Effets sur les échanges extérieurs

La mesure de réduction des droits de douane sur les produits agricoles a impacté positivement le volume des importations des secteurs l'industrie agricole. Les imports des branches agriculture vivrières, Agriculture d'exportation/industrielle et autre agriculture ont augmenté respectivement de 71,50%, 15,82% et 32,89% (voir Annexe, Tableau A 2). Toutefois, les importations des autres branches ont diminué. En général, les importations ont connu une faible augmentation de 0,39%. Quant aux exportations, elles ont connu une hausse plus importante de 1,66%. Cette hausse est tirée par la branche « autre agriculture » (voir Annexe, Tableau A 3).

5.3.4.3. Effets sur les revenus et la Consommation finale des ménages

La réduction des droits de douane sur les produits agricoles a un effet négatif sur les revenus salariés (voir Annexe, Tableaux A 6 et A 7). Le revenu du gouvernement, des entreprises et des ménages diminuent (voir Annexe, Tableau A 4). L'effet est négatif tant sur les ménages urbains que ruraux sous scénario, bien que la baisse de l'indice des prix à la consommation vient mitiger cette tendance.

5.3.4.4. Effets sur l'emploi

Les effets sur l'emploi de la mesure de réduction des droits de douane sur les produits agricoles sont différenciés selon les branches d'activité. La plus forte chute observée concerne la branche « autre agriculture » (24,82%) et l'agriculture vivrière (-7,30%). La plus forte augmentation est enregistrée

dans la branche Agro-Artisanat Alimentaire (9,62%). Les branches de l'Agro-Artisanat Alimentaire, l'Agriculture Industrielle et de l'Agro-industrie Alimentaire ont également connu une hausse de la demande de travail (voir Tableau 5.3).

Par ailleurs, les secteurs de production de l'industrie artisanale et les services ont réagi par baisse de leur demande en travail, libérant ainsi une partie des travailleurs pouvant être affecté à d'autres secteurs de production. Cette mesure a donc permis de résorber légèrement le chômage.

CONCLUSION

L'analyse des quatre simulations en termes de commerce agricole et de l'emploi montre les résultats suivants :

1. Scénario 1 (APE avec l'Union Européenne) : Évolution constatée au niveau des différentes productions sectorielles due à leur remplacement par les importations et plus particulièrement par celles en provenance de l'UE. Les branches tournées vers l'exportation (agriculture d'exportation et égrenage) et des branches artisanales (peu orientée vers les échanges extérieurs) ont augmenté sensiblement leur demande de travail comparé aux autres secteurs de production;
2. Scénario 2 (interdiction des exportations de graines de coton) : Le volume des ventes à l'étranger des produits de la branche de l'égrenage (coton fibre et graines de coton) chute de près de 10%. Les secteurs de production comme l'agro-industrie alimentaire, les textiles modernes et dans une certaine mesure l'eau et les autres industries modernes recrutent des travailleurs supplémentaires pour faire face à leur besoins de main d'œuvre ;
3. Scénario 3 (Tarif Extérieur Commun) : La hausse des taux de droits de douane que le TEC CEDEAO va introduire est globalement défavorable aux importations. Les secteurs de l'industrie moderne, « autre agriculture » et « autres services » ont réagi par une demande accrue de travailleurs ;
4. Scénario 4 (Suppression des droits de douane sur les produits agricoles) : De manière globale, le volume de la production reste approximativement constant. Toutefois, on observe une contraction de la production de deux branches agricoles sur trois et de quelques autres secteurs. La branche « autre agriculture » connaît la plus forte baisse de demande de travail (24% environ). La branche Agro-Artisanat Alimentaire a connu quant à elle la plus forte hausse de demande de travail (9,62%).

Enfin, le scénario « Interdiction des exportations de la graine de Coton » génère la plus forte croissance de la demande de travail dans la branche « Agro-industrie Alimentaire ». Quant au scénario « APE avec l'UE », son impact positif est fortement enregistré dans les branches « Agro-Artisanat Alimentaire » et « Agriculture Industrielle ». Les branches d'agriculture vivrière et « autre agriculture » sont en revanche positivement impactées par le scénario « mise en place du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ». Enfin, le scénario « Suppression des droits de douane sur les produits agricoles » accroît fortement la demande de travail dans l'« Agro-Artisanat Alimentaire », plus que dans tout autre secteur agricole.

ANNEXE

Tableau A 1 : Variation de la production sous différents scénarios de politique commerciale, Bénin
Variation de la production %

BRANCHES	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Agriculture Vivrière	-0,02	-0,05	0,01	-0,07
Agriculture Industrielle	0,50	-1,35	-0,23	0,08
Autre Agriculture	-0,07	0,00	0,04	-0,10
Agro-Industrie Alimentaire	-1,73	3,76	0,84	0,62
Agro-Artisanat Alimentaire	0,72	-0,34	-0,38	0,55
Egrenage Coton	1,74	-11,43	-0,83	0,55
Industrie Textile Moderne	-2,63	3,59	1,35	0,58
Industrie Textile Artisanale	0,27	-0,39	-0,14	-0,15
Eau et Electricité	1,53	0,57	-0,72	0,37
Autres Industries Modernes	-11,30	1,12	5,44	-0,13
Autres Industries Artisanales	0,53	-0,72	-0,23	-0,45
Autres Services	-1,43	-0,08	0,64	-0,32
Transport Communication	2,82	-0,34	-1,32	0,01
Banques	-1,14	-0,14	0,51	-0,27
Education	4,10	2,39	-1,89	1,36
Santé	5,23	2,17	-2,38	1,28
Administration Publique	4,17	2,38	-1,92	1,36
Total	-0,014	-0,02	0,06	0,02

Notes :

APE : Volet commercial de l'APE

IntExpCoton : Interdiction des exportations de la graine de coton

TEC : Mise en place du Tarif Extérieur Commun

DouaneAgri : Réduction des droits de douane sur les produits agricoles

Tableau A 2 : Variation des importations sous différents scénarios de politique commerciale, Bénin

BRANCHES	Variation des importations %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Agriculture Vivrière	40,06	-8,94	-17,26	71,50
Agriculture Industrielle	15,25	-43,48	-7,67	15,82
Autre Agriculture	16,44	-5,35	-8,51	32,89
Agro-Industrie Alimentaire	8,02	-3,92	-3,57	-2,01
Industrie Textile Moderne	16,53	-3,35	-6,04	-1,62
Eau et Electricité	-3,27	-1,78	1,57	-1,21
Autres Industries Modernes	-3,17	-0,97	1,02	-2,01
Autres Services	-19,85	-5,70	10,37	-6,07
Transport Communication	-9,54	-5,63	4,77	-3,97
Total	1,39	-2,57	-0,50	0,39

Tableau A 3 : Exportations

BRANCHES	Variation des exportations %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Agriculture Vivrière	2,87	3,86	-1,27	4,82
Agriculture Industrielle	-1,34	22,57	0,68	0,11
Autre Agriculture	9,64	2,28	-4,71	14,09
Agro-Industrie Alimentaire	5,26	4,06	-2,41	1,25
Agro-Industrie Artisanat	3,07	4,22	-1,44	3,81
Egrenage Coton	1,86	-9,92	-0,89	0,57
Industrie Textile Moderne	9,20	3,48	-4,01	0,95
Autres Industries Modernes	7,27	1,20	-3,15	0,70
Autres Industries Artisanales	10,10	1,28	-4,41	1,06
Autres Services	6,66	2,04	-2,90	1,94
Transport Communication	6,12	1,81	-2,77	1,47
Total	1,57	-0,27	-2,19	1,66

Tableau A 4 : Revenus

BRANCHES	Variation des revenus %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Gouvernement	-32,12	-0,81	15,67	-5,49
Firmes	-3,84	-3,95	1,86	-3,49
Ménages	-3,13	-2,00	10,45	-3,13

Tableau A 5 : Consommation

BRANCHES	Variation de la consommation %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Urbain	3.49	-1.13	1.54	-3.14
Rural	3.55	-1.32	1.49	-3.13
Total	3.53	-1.31	1.54	-3.13

Tableau A 6 : Salaires des travailleurs non-qualifiés

BRANCHES	Variation des salaires %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Agriculture Vivrière	-2,08	-3,83	-0,96	1,61
Agriculture Industrielle	24,48	-48,38	-12,27	-7,34
Autre Agriculture	-16,56	-0,05	8,23	-2,01
Agro-Industrie Alimentaire	-5,52	8,78	0,92	-24,86
Agro-Artisanat Alimentaire	11,75	-4,42	-7,76	3,68
Egrenage Coton	14,06	-65,65	-8,18	-3,09
Industrie Textile Moderne	-6,64	6,64	1,64	1,13
Industrie Textile Artisanale	4,55	-6,15	-4,09	1,18
Eau et Electricité	7,84	2,59	-5,40	1,21
Autres Industries Modernes	-25,64	2,18	11,05	-2,35
Autres Industries Artisanales	1,53	-2,35	-2,41	-0,45
Autres Services	-10,19	-0,28	2,90	-1,48
Transport Communication	6,42	-0,84	-4,73	1,21
Banques	-5,99	-0,31	0,98	1,91
Education	3,47	1,82	-3,32	4,46
Santé	4,59	1,65	-3,80	-0,25
Administration Publique	3,54	1,81	-3,35	9,45
Total	-1,52	-2,13	0,76	-1,41

Tableau A 7 : Salaires des travailleurs qualifiés

BRANCHES	Variation des salaires %			
	APE	IntExpCoton	TEC	DouaneAgri
Agriculture Vivrière	1,80	-3,78	0,68	2,63
Agriculture Industrielle	29,41	-48,35	-10,81	-6,42
Autre Agriculture	-13,25	0,01	10,02	-1,03
Agro-Industrie Alimentaire	-1,77	8,85	2,41	-24,11
Agro-Artisanat Alimentaire	16,19	-4,37	-6,40	4,72
Egrenage Coton	18,59	-65,63	-6,83	-2,12
Industrie Textile Moderne	-2,93	6,70	3,14	2,14
Industrie Textile Artisanale	8,70	-6,10	-2,68	2,19
Eau et Electricité	12,12	2,65	-4,42	2,22
Autres Industries Modernes	-22,68	2,24	12,68	-1,37
Autres Industries Artisanales	5,56	-2,29	-0,97	0,55
Autres Services	-6,62	-0,22	3,81	-0,49
Transport Communication	10,64	-0,79	-3,55	2,22
Banques	-2,26	-0,26	1,47	2,93
Education	7,58	1,88	-1,89	5,50
Santé	8,74	1,71	-2,38	0,75
Administration Publique	7,64	1,87	-1,92	10,54
Total	-3,75	-2,16	1,79	-1,99

A 8 : Le modèle d'Équilibre Général Calculable du Bénin

Le modèle d'équilibre général calculable utilisé pour les simulations est une adaptation du model PEP-1- 1, modèle développé et extensivement documenté par le Partenariat pour les Politiques Economiques (<http://www.pep-net.org/>). Cette section contient une description des principales équations du modèle appliqué au Bénin. Cette description est présentée suivant les grands blocs des modèles en équilibre général calculable : Production-emploi, Revenu-demande, Commerce Extérieur, Prix et bouclage. Les indices utilisés sont i pour les biens, j pour les secteurs, h pour les différents types de ménages et tr pour les biens échangeables internationalement.

✓ La production

On distingue la production dans les secteurs administratifs et non administratifs. Pour ces deux catégories, la production est représentée par une fonction de type Leontief entre la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires.

et

Où

Cl_j = Consommation Intermédiaire Totale j

VA_j = Valeur Ajoutée de J

XST_j = Production Sectorielle Agrégée

io_j = Coefficient de Léontief pour la CI

v_j = Coefficient de Léontief pour la VA

La valeur ajoutée de la deuxième catégorie de secteurs est donnée par une fonction de type Constant Elasticity of Substitution (CES) imbriquée, avec au premier niveau une CES entre les facteurs travail qualifiés et non qualifiés et au deuxième niveau une CES entre le facteur travail composite et le capital.

Où

KD_j = Demande sectorielle de Capital par j

LDC_j = Demande sectorielle de travail composite

β_j^{VA} = Paramètre distributif

B_j^{VA} = Paramètre d'échelle

ρ_j^{VA} = Elasticité dans la CES

La maximisation du profit sous contrainte de la fonction de la valeur ajoutée permet d'obtenir les demandes optimales de travail et de capital. L'hypothèse retenue pour le capital est son caractère spécifique.

Où

R_j = Rémunération sectorielle de Capital par j

WC_j = Taux de salaire sectoriel de travail composite

σ_j^{VA} = élasticité dans la CES

Chaque secteur de production utilise des consommations intermédiaires. La consommation intermédiaire totale (C_i) du secteur est donnée par une fonction Leontief entre les consommations C_{ij} de cette branche en produit j.

✓ La demande et les revenus

La demande se décompose en demande des ménages, du gouvernement, d'investissement et de biens intermédiaires. Les fonctions de demande des ménages sont dérivées de fonctions d'utilité de type LES (Linear Expenditure System). La consommation minimale est estimée à partir des estimations de l'élasticité-revenu et du paramètre de Frisch.

où

$C_{i,h}$ = Consommation du bien i par le ménage h

$C_{i,h}^{Min}$ = Consommation minimale du bien i par le ménage h

PC_i = Prix à la consommation du bien composite i

$\gamma_{i,h}^{LES}$ = Part marginale du bien i dans la consommation du ménage h

CTH_h Consommation Totale du Ménage de la catégorie h

Le gouvernement consomme la totalité de la production de toutes les catégories de biens administratifs. Les demandes de biens d'investissements sont des parts fixes en valeur. Les revenus des ménages sont composés des rémunérations des facteurs, dividendes et transferts reçus des

autres agents. Le revenu des entreprises est composé d'une proportion de la rémunération du capital et des transferts des agents. Finalement, le revenu du gouvernement provient des recettes fiscales et des transferts des autres agents.

✓ Les prix

Les prix internationaux des importations et des exportations considérés dans le modèle sont exogènes et donnés par le marché mondial de sorte que :

Où

$ttic_{tr}$ = taxes indirectes sur la consommation

$ttva_{tr}$ = taxes sur la valeur ajoutée

$ttim_{tr}$ = taxes sur les importations

e = taux de change nominal

PWM_{tr} = prix international des produits importés

$$PE_{tr} = \frac{ePWE_{tr}}{1 + te_{tr}}$$

Où

te_{tr} = taxes sur les exportations

e = taxes sur les importations

PWE_{tr} = prix international des produits exportés.

Les prix à la production des biens vendus localement ou à l'exportation sont des moyennes pondérées de ceux des ventes sur le marché local et ceux des exportations.

$$P_{tr} = \frac{PL_{tr}D_{tr} + PE_{tr}EX_{tr}}{XS_{tr}}$$

Où

PL_{tr} = Prix de la production locale

D_{tr} = Demande de biens marchands locaux

PE_{tr} = Prix de la production locale

EX_{tr} = Demande de biens marchands locaux

XS_{tr} = Production totale.

Les prix des biens composites (locaux et d'importation) sont des moyennes pondérées des prix des deux composantes :

$$PC_{tr} = \frac{PD_{tr}D_{tr} + PM_{tr}M_{tr}}{Q_{tr}}$$

Où

PD_{tr} = Prix de la production destinée au marché local

D_{tr} = Demande de biens marchands locaux

PM_{tr} = Prix des importations

M_{tr} = Demande de biens d'importation

Q_{tr} = Demande totale sur le marché domestique ($D + M$).

L'indice des prix est un indice des prix de la valeur ajoutée.

$$PINDEX = \sum_j \delta_j PV_j$$

$$PV_j = \frac{P_j XS_j - \sum_{tr} PC_{tr} DI_{tr,j}}{VA_j}$$

✓ Le commerce extérieur

Le commerce extérieur est modélisé suivant l'hypothèse d'Armington (1969) en petite économie ouverte. Les prix mondiaux sont donc exogènes. L'hypothèse d'Armington implique, rappelons-le, que les biens importés sont imparfaitement substituables aux biens produits localement. Ceci signifie que les demandes intérieures portent sur un bien composite qui se décompose en biens domestiques et en biens d'importation. Les demandes d'importation et de biens domestiques sont dérivées d'une fonction CES.

Où

Q_m = Quantité demandée du bien composite m

IM_m = Importation du bien m

DD_m = Demande domestique du bien local i

Bm_M = Paramètre distributif

Bm_M = Paramètre d'échelle

ρm_M = élasticité dans la CES

L'arbitrage entre la demande de biens domestiques et d'importation dépend alors des prix relatifs de ces biens et des préférences des consommateurs pour ces biens.

Pour les offres d'exportation, le producteur domestique maximise ses revenus tirés des ventes internes et externes sous contrainte d'une fonction à élasticité de transformation constante (CET).

L'arbitrage entre offrir sa production sur le marché domestique ou extérieur est fonction de l'élasticité de transformation, des prix relatifs et des paramètres de distribution.

✓ **Modélisation alternative du marché de travail**

Le modèle n'impose pas l'hypothèse de plein-emploi du facteur travail. Il incorpore un taux de chômage pour chaque type de travail (qualifié et non qualifié) en s'inspirant des travaux de Savard et Adjovi (1998).

L'entrée ou la sortie du chômage au niveau de chaque type de travail (indiqué par I), dépend de la comparaison que les travailleurs font entre le taux de salaire courant et celui de base.

Où

I est un indice mis pour le type de travail (qualifié et non qualifié).

$Un(I)$ est le taux de chômage pour la catégorie de travail I

$W(I)$ est le taux de salaire pour la catégorie de travail I

ε est l'élasticité qui permet d'apprécier la sensibilité du chômage suite à une variation du taux de salaire.

Références

- Annabi, N.; Cockburn, J.; Decaluwé, B. 2006. «Functional Forms and Parametrization of CGE Models,» Working Papers MPIA 2006-04, PEP-MPIA.
- Armington, P.S. 1969. *A theory of demand for products distinguished by place of production* IMF Staff Papers, 16 (Washington, DC).
- Dupaigre, B.; Alary, P.; Blein R.; Soulé, B.G, 2008. *Améliorer le fonctionnement des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest*. (FARM).
- INSAE. 2002. Population and Housing census: Summary of Findings. (Cotonou).
- PSRSA. 2010. *Plan stratégique de Relance du Secteur Agricole et Rural*. Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), Bénin.
- OECD. 2011. *African Economic Outlook 2011: Africa and its Emerging Partners*, OECD Publishing.
- ReSAKSS/IFPRI. 2010. Diagnostic du Secteur Agricole de Pays: Dépenses Publiques. Preliminary version.
- Savard, L. ; Adjovi, E. 1998. "Externalités de la santé et de l'éducation et bien-être : un modèle d'équilibre général calculable appliqué au Bénin," in *L'Actualité Economique*, Société Canadienne de Science Economique, vol. 74(3), p. 523-560.
- Soulé, B.G. 2004. *Economie béninoise et intégration régionale*. LARES, Benin.

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne